Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260605-DELIB_2026_43-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT.

Absents : Erwan NORMAND, Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Mélanie LHUILLERY (procuration à Annick LARGANT), Tangi BRETON (procuration à Julien KERGUILLEC), Catherine LAURENT (procuration à Aurélie BONTHONNEAU), Emmanuel BECQUET (procuration à Claire LAFOSSE).

Secrétaire de séance : Annick LARGANT.

N° d'ordre de la délibération : N°2026-43

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZP n°178 située 13 route de Morlaix au profit de la SARL SERVIMEDIA

Date de convocation : 29/05/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur MOCAËR et Monsieur BALLER, co-gérants de la société SARL SERVIMEDIA, ont présenté une offre d'acquisition portant sur une partie de l'ensemble immobilier situé 13, route de Morlaix, cadastré section ZP n°178, propriété de la commune.

Les acquéreurs proposent :

- d'acquérir une emprise d'environ 1 300 m² à détacher de la parcelle ZP n°178 ;
- d'acquérir l'ensemble immobilier pour un montant de 154.200 €.

Il est rappelé que la valeur vénale du bien a été estimée à 190.000 € par le service des Domaines en date du 3 juin 2025.

Les acquéreurs proposent :

- l'application d'une marge de négociation de -10%, portant la valeur à 171.000 € ;
- la déduction d'une surface d'environ 700 m², estimée à 24 €/m², qui resterait communale, soit un montant de 16.800 € ;

Ce qui conduit au prix final proposé de 154.200 €.

Considérant l'intérêt de cette cession pour la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZP n°178, située 13 route de Morlaix, au profit de la SARL SERVIMEDIA, pour un montant de 154.200 € ;
- Approuve le principe de la division foncière préalable ;
- Autorise le Maire à faire procéder à la division de la parcelle ZP n°178 ;
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Annick LARGANT